



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Grandes surfaces

Question écrite n° 12593

Texte de la question

M Jean-Louis Masson attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'amenagement du territoire, charge du commerce et de l'artisanat, sur le fait qu'il arrive souvent que les autorisations d'ouverture de grandes surfaces accordees soit par les CDUC, soit en appel par le ministre, ne soient finalement pas suivies par la concretisation du projet. Il souhaiterait que, annee par annee, depuis 1982 il lui indique, d'une part, pour les autorisations definitivement accordees par les CDUC et, d'autre part, pour les autorisations de creation definitivement accordees par le ministre, quel a ete le nombre total des autorisations de creation accordees et le nombre d'autorisations accordees mais qui n'ont pas ete suivies par la realisation du projet.

Texte de la réponse

Reponse. - Le tableau ci-dessous, etabli sur la base des indications fournies par chaque prefecture, retrace, pour les annees 1982 a 1986, la part des autorisations departementales et ministerielles de creation de grandes surfaces non suivies de realisation a ce jour. Les informations relatives aux annees ulterieures ne sont pas significatives, compte tenu du delai de validite de deux ans des autorisations d'urbanisme commercial, eventuellement proroge des delais propres a la procedure de delivrance des permis de construire, egalement de deux ans, ce qui ne permet pas avant quatre annees de determiner si un projet autorise est definitivement abandonne. Voir tableau dans le JO no 32 (annee 1990).

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12593

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : commerce et artisanat

Ministère attributaire : commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1989, page 1979